

Publié sur le site internet de la commune le
Le Maire
Frédéric VALLOS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-041

Séance du 04 MAI 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 18
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 27/04/2026
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 27/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

Présidence : M VALLOS Frédéric, Maire

PRESENTS:

M. VALLOS Frédéric, M. ANTON Steve, M. BOIDRON Bruno, M. COLLET Baptiste, Mme COUPAS Florence, Mme DALMAIS Anne-Sophy, M. DELPOUX Jérémie, M. DIOT Georges, Mme GAUTIER-WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme HUMBERT Séverine, Mme JANIN Blandine, Mme MARTELLI Françoise, Mme MICHOU Mireille, M PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. RICHARD Germain et Mme TRINQUET Alexandra

ABSENT EXCUSE :

POUVOIRS :

Mme DELCROIX Stéphanie a donné pouvoir à Pascale GAUTIER-WILL

M. Bruno BOIDRON a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Désignation de représentants au Conseil d'Administration du Collège Jean Moulin

Dans le cadre du fonctionnement du collège installé sur Saint Didier de Formans il convient pour la commune de désigner deux représentants qui siégeront au Conseil d'Administration du Collège.

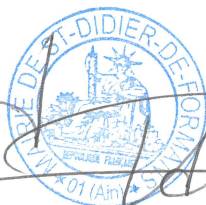
Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas procéder à scrutin secret pour cette désignation.

Le Conseil Municipal après discussion, à l'unanimité

- Désigne Sylvain PERRAUD (Titulaire) et Frédéric VALLOS (Suppléant) pour siéger au Conseil d'Administration du Collège de Saint Didier de Formans
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Ain et au collège Jean Moulin de Saint Didier de Formans.

Ainsi fait et délibéré
le 04 mai 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS



Le secrétaire de séance
Bruno BOIDRON